

REGLEMENT DU 27^e TROPHÉE NATIONAL DE CYCLISME SEINE MARITIME FORGES-LES-EAUX

Article 1.

L'ATSCAF de la Seine Maritime organise le «27^{ème} Trophée National de Cyclisme 2015» du jeudi 17 au dimanche 20 septembre 2015, ouvert à tous les adhérents ATSCAF à jour de leur cotisation.

Article 2 – Comité d'organisation

a – Composition

- François CLINET, Président de l'ATSCAF Fédérale ou son représentant,
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du secteur Sports de l'ATSCAF Fédérale,
- Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD, Administratrice générale des Finances Publiques,
- Yves CABAUD, Président de l'ATSCAF Seine Maritime,
- Gaylor GREAUME, Président du Vélo Club HATTENVILLE-FAUVILLE,
- Dominique COUTURIER et Alain BOURDAIS, Responsables section cycliste organisatrice,
- Roberte DUBOUT et Christophe LEVILLAIN, Responsables de la communication,
- Nicolas LEROUX et Yves CABAUD, Responsables du partenariat,
- Les commissaires de course.

b – Compétences

- Elaboration du règlement
- Organisation des compétitions en accord avec les règlements de la FFC
- Examen des réclamations éventuelles
- Publication des résultats
- Remise des récompenses

Article 3 – Disciplines retenues

- Epreuve en ligne (vendredi après-midi)
- Epreuve en «contre la montre» individuel (samedi matin)

Article 4 – Règlement des épreuves

Le règlement applicable aux disciplines retenues est celui de la Fédération Française de Cyclisme.

En particulier, les guidons dits «cornes de vache», les roues à bâtons ou lenticulaires sont interdits dans la course en ligne et le port du casque rigide est OBLIGATOIRE pour les deux épreuves.

Article 5 – Conditions de participation

Etre Adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation ATSCAF de l'année en cours de l'association choisie pour concourir.

Figurer sur le bordereau d'inscription établi pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF par son Président.

Toutefois la priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières en fonction des contraintes d'hébergement ou d'organisation des épreuves.

Le palmarès officiel ne prendra en compte que les adhérents financiers

Article 6 – Désistement

En cas de désistement, il conviendra de prévenir l'organisateur par tous moyens avant la compétition. Tout justificatif devra être parvenu au bureau des sports au plus tard 15 jours avant le début des épreuves.

Article 7 – Organisation des épreuves

Elles auront lieu sur la commune de Forges-les-Eaux et alentours pour la course en ligne et le contre la montre.

A – Engagement

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions à 140 compétitrices et compétiteurs confondus. Les inscriptions seront enregistrées et validées jusqu'à la date limite du 31 mai 2015.

Passé cette date, les inscriptions ne seront acceptées qu'après accord de l'ATSCAF de la Seine Maritime en collaboration avec l'ATSCAF Fédérale.

B – Comité de course

Le comité de course précisera les conditions de déroulement de la compétition.

Il sera compétent pour vérifier les points suivants :

Présentation de la carte ATSCAF de l'année en cours accompagnée d'une pièce d'identité avec photo.

Présentation d'une licence de cyclisme en cours de validité dans l'une des fédérations suivantes : FFC, UFOLEP, FSGT.

A défaut de licence cycliste d'une de ces fédérations, un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition cycliste** daté de moins de trois mois devra IMPERATIVEMENT être présenté.

C – Epreuves

Elles consisteront en :

- Une épreuve en ligne de 4 tours de circuit pour les femmes soit environ 56 kilomètres et de 6 tours pour les hommes soit environ 84 kilomètres.
- Une épreuve «contre la montre individuel» de 15 kms.

Tous les participants à la course en ligne pourront prendre le départ du «Contre la montre individuel» y compris ceux qui n'auront pas fait la distance pour cause de problèmes techniques ou autres.

D – Classements

Seul le comité de course est compétent en matière de classement.

Le classement final sera effectué par addition des temps des deux épreuves (Course en Ligne + CLM).

Les participants seront répartis en 8 catégories* :

- Senior Homme (moins de 40 ans)
- Vétéran 1 (de 40 à 49 ans inclus)
- Vétéran 2 (de 50 à 59 ans)
- Vétéran 3 (60ans à 69 ans)

*** Les âges sont calculés au 31/12/2015.**

- Vétéran 4 (70 ans et plus)
- Féminine 1 (moins de 40 ans)
- Féminine 2 (40 à 49 ans)
- Féminine 3 (50 ans et plus)

A partir du classement général final, il sera établi 2 classements par équipe

Par équipe masculine : par addition des trois meilleurs temps de concurrents financiers masculins inscrits sous le même code association ATSCAF.

Par équipe mixte : par addition des trois meilleurs temps de concurrents financiers (dont au moins une féminine) inscrits sous le même code association ATSCAF.

E – Résultats

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix.

F – Récompenses

Les premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer des récompenses supplémentaires selon d'autres critères.

Article 8 – Réclamations

Les éventuelles réclamations devront être présentées auprès du comité de course dans un délai d'une heure suivant la publication des résultats de chacune des épreuves.

Article 9 – Engagement

Chaque concurrent s'engage à se soumettre et à respecter le présent règlement.